

Sainte-Julie, août 2019

Objet : Informations relatives à la rentrée scolaire 2019-2020

Chers parents,

Dans quelques jours votre enfant reprendra le chemin de l'école. Vous trouverez dans le présent envoi toutes les informations relatives à son accueil. Nous vous invitons à lire attentivement les documents suivants. Afin d'accélérer le processus et réduire le temps d'attente lors de l'accueil, nous vous suggérons d'imprimer et de remplir les formulaires 11 à 15 avant votre visite à l'école. Veuillez aussi vous assurer que les informations personnelles de votre enfant ont été mises à jour dans son dossier sur le Portail Mozaik à l'adresse suivante <https://portailparents.ca/accueil/fr/>.

Voici la liste des documents que vous trouverez dans cet envoi :

1. Informations relatives à la rentrée scolaire (ce document) ;
2. Accueils techniques et informations complémentaires 2019-2020 ;
3. Lettre de rappel pour l'accueil des élèves de 1^{re} secondaire 28 août ;
4. Invitation aux rencontres de parents ;
5. Invitation à l'assemblée générale des parents et ordre du jour ;
6. Circulation dans le stationnement et à l'arrière de l'école ;
7. Info autobus ;
8. Paiement par internet – effets scolaires ;
9. Programmes sportifs parascolaires ;
10. Les maladies infectieuses en milieu scolaire.

Documents à compléter pour l'accueil technique :

11. Contrat d'utilisation du réseau Internet ;
12. Entente de prêt de matériel ;
13. Contrat d'utilisation d'un casier ;
14. Fiche urgence-santé ;
15. Autorisation de diffusion d'image d'un élève mineur.

Nous vous invitons à visiter notre site internet <http://dugrandcoteau.csp.qc.ca/> sur lequel vous trouverez d'autres informations importantes telles que :

1. Calendrier scolaire et horaire des heures de cours ;
2. Communication école-parents ;
3. Fréquentation scolaire – Politique de reprise d'évaluation ;
4. Tenue vestimentaire ;
5. Direction 2019-2020 ;
6. Liste des fournitures scolaires pour l'année scolaire 2019-2020.

L'horaire de l'élève sera remis lors de l'accueil technique.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler à quel point votre engagement constant dans le cheminement scolaire de votre enfant est essentiel et nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Nous vous prions de bien vouloir accepter nos plus cordiales salutations.


Vincent Barouh directeur

Sainte-Julie, août 2019

Aux parents des élèves de l'école

Objet : Accueils techniques et informations complémentaires 2019-2020

Madame, Monsieur,

En guise de rappel, voici l'horaire des différents accueils techniques pour les élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire qui auront lieu à la salle Maurice-Savaria et au gymnase de l'école.

1 ^{re} secondaire	26 août 2019	18 h à 21 h
2 ^e secondaire	28 août 2019	18 h à 21 h
3 ^e secondaire	29 août 2019	18 h à 21 h
4 ^e secondaire	29 août 2019	13 h 30 à 16 h 30
5 ^e secondaire	26 août 2019	13 h 30 à 16 h 30
Retardataires (tous les niveaux)	30 août 2019	8 h 30 à 11 h 30

La remise du matériel scolaire pour les élèves des classes 971 et 973 se fera en temps de classe le mardi 3 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre attention et au plaisir de vous voir bientôt.



Vincent Barouh
Directeur

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 2019-2020

Casiers

- Les casiers seront assignés et inscrits sur l'horaire de l'élève.
- Chaque élève doit savoir que son casier et ses effets personnels demeurent sa responsabilité. Il doit donc bien identifier ses effets scolaires et s'assurer de conserver secrète la combinaison de son cadenas.
- Pour assurer la sécurité de nos élèves, aucune modification d'attribution ne pourra être effectuée sans le consentement de la direction.
- Un cadenas sera prêté par l'école pour chaque casier.

Cadenas

- Il est à noter que l'école prêtera un cadenas à numéro de bonne qualité pour le casier qui aura été assigné à l'élève (cela exclut les casiers dans les vestiaires des gymnases).

Tenue vestimentaire

- Nous sollicitons votre collaboration afin que notre code vestimentaire soit respecté.
- Nous vous rappelons l'importance de cette règle pour un établissement scolaire comme l'école secondaire du Grand-Coteau.
- Tout élève contrevenant au code vestimentaire sera retourné à la maison (voir le code de vie sur le site web de l'école.)
- La compagnie Flip Design offre la collection de l'école conforme au code vestimentaire. Toutefois, les parents peuvent se procurer des pièces de vêtements équivalentes (mêmes couleurs, mêmes modèles) chez un autre fournisseur.

Assemblée générale des parents

- Dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement exerce des fonctions et des pouvoirs importants pour l'école. La participation des parents de nos élèves à l'élaboration de certaines décisions est pour nous la preuve d'une étroite collaboration de l'école et de son milieu.
- L'assemblée générale annuelle des parents est prévue **le mercredi 18 septembre à 19 h 15**, à la salle Maurice-Savaria de l'école.
- L'ordre du jour figure en pièce jointe à cet envoi courriel.

État de compte (frais scolaires) pour l'année 2019-2020

- L'état de compte sera disponible sur le portail Mozaik dans la semaine du 19 août. Veuillez l'imprimer et l'apporter à l'accueil technique.
- Assurez-vous d'avoir votre état compte **en main** en tout temps lors de l'accueil technique puisqu'on vous le demandera à plusieurs reprises.
- Veuillez prévoir le paiement de ces sommes : comptant (montant exact), par Interac, par mandat poste, par cartes de crédit Visa ou MasterCard ou par paiement Internet (procédure jointe lors de l'envoi d'août pour le paiement Internet - veuillez fournir une preuve de paiement lors de l'accueil technique).
- **LES CHÈQUES PERSONNELS NE SONT PAS ACCEPTÉS.**

Calendrier scolaire

- Le calendrier scolaire est disponible sur le site web de l'école.
- Le mercredi 28 août se tiendra une activité d'accueil pour les élèves de la 1^{re} secondaire. Les élèves devront être présents toute la journée. Un envoi courriel vous a déjà été acheminé avec tous les détails pertinents.
- Le mardi 3 septembre, nous accueillerons tous les élèves des 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire selon l'horaire habituel (jour 1).

Photo scolaire

- Le studio photo LA POMME VERTE organisera les séances de prise de nos photos scolaires 2019-2020.
- Les photos pour tous les élèves et pour les cartes étudiantes auront lieu le vendredi 6 septembre 2019.
- Les photos pour les finissants auront lieu le jeudi 24 octobre 2019. Il vous sera possible de commander par Internet un ensemble photo de votre enfant.

Loi sur le tabac

- Conformément à la Loi, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter sur le terrain de l'école secondaire du Grand-Coteau. Un agent du tabac circule à l'école pour y faire respecter la loi. Compte tenu de la mission éducative de l'école et étant donné que celle-ci est un milieu de vie des plus significatifs pour les jeunes, l'école se doit, dans un esprit de cohérence, d'être à l'avant-garde au sein de la société dans la démarche de celle-ci pour s'affranchir du tabac.
- Veuillez noter que tout individu, ne respectant pas cette loi, est passible d'une amende :
 - Pour une personne mineure : 310 \$
 - Pour une personne majeure : 362 \$

Portes ouvertes

- La soirée des portes ouvertes aura lieu le jeudi 19 septembre 2019 de 18 h à 21 h. Bienvenue à tous !

Remise des commandes de la collection de vêtements scolaires

- L'équipe de Flip Design sera à l'école pour la remise générale des commandes de la collection scolaire au gymnase de l'école (entrée des Loisirs), les 20 et 21 août prochains. Afin d'accélérer le processus général, nous vous invitons à avoir en main votre copie de facture Flip Design ou votre numéro de commande.

Liste des fournitures scolaires

- Nous vous invitons à visiter notre site Internet : <http://dugrandcoteau.csp.qc.ca> dans la section « Les incontournables » pour consulter la liste des fournitures scolaires.

Sainte-Julie, août 2019

Objet : Rappel - Accueil des élèves de la 1^{re} secondaire

Chers parents,

Afin d'aider à préparer votre enfant à son entrée scolaire au secondaire et ainsi favoriser une meilleure transition, l'équipe de l'école secondaire du Grand-Coteau a organisé une journée d'accueil pour tous les élèves de la première année du secondaire le mercredi 28 août 2019 de 9 h 15 à 16 h 15.

Au cours de la matinée, votre enfant aura la chance de visiter l'école, rencontrer les intervenants, faire des liens avec son tuteur, de prendre possession de son casier, etc. Pour le dîner, un repas hot-dogs sera servi par l'école. En après-midi, il vivra l'expérience d'une journée complète à l'école en y vivant les diverses transitions.

Pour cette journée, votre enfant doit :

- Apporter ses effets scolaires (cahiers d'exercices, étui, outil technologique, etc.)
- Porter la tenue de la collection de vêtements scolaires

À 9 h 15, il y aura une assemblée générale de parents pour tous les parents d'élèves de la 1^{re} secondaire. Celle-ci durera environ une heure et aura pour but de vous présenter les enseignants de vos enfants, les autres intervenants et de vous donner diverses explications en lien avec le fonctionnement de l'école secondaire du Grand-Coteau. Les élèves doivent se diriger avec leurs parents à la salle Maurice-Savaria à leur arrivée (utilisez l'entrée principale des élèves).

Prenez note qu'il n'y aura pas de service de transport par autobus lors de cette journée d'accueil. Notez également que puisque les élèves de 1^{re} secondaire seront présents à l'école le 28 août, ils n'auront pas d'école le mardi 3 septembre 2019. L'horaire régulier reprendra donc le mercredi 4 septembre 2019, jour 2.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et vous souhaitons une excellente rentrée scolaire.



Vincent Barouh
Directeur



Marie-Claude Messier
Directrice adjointe 1^{er} cycle

Sainte-Julie, août 2019

Objet : Invitation aux rencontres de parents

Chers parents,

Afin de vous présenter notre équipe et de bien vous informer en ce début d'année scolaire, vous êtes invités à une rencontre de parents selon les modalités suivantes :

Élèves de 1^e secondaire : le mercredi 28 août 2019 à 9 h 15 à la salle Maurice-Savaria

Élèves de 2^e secondaire : le mardi 10 septembre 2019 à 19 h à la salle Maurice-Savaria

Élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire : le mercredi 11 septembre 2019 à 19 h à la salle Maurice-Savaria

Élèves des groupes 971 et 973 : le mardi 27 août 2019 à 19 h au local 237

Au cours de cette rencontre, il sera question des points suivants :

- Les moyens pédagogiques utilisés en classe ;
- Les devoirs et les leçons ;
- Les modes d'évaluation ;
- La gestion de la classe ;
- Les façons de rejoindre les enseignants et de communiquer plus facilement ;
- Vos questions.

Au plaisir de vous rencontrer et de collaborer avec vous.



Vincent Barouh
Directeur



Marie-Claude Messier
Directrice adjointe 1er cycle



Chrystal-Anne Talbot
Directrice adjointe 2e cycle

Sainte-Julie, août 2019

À tous les parents des élèves fréquentant l'école secondaire du Grand-Coteau

Objet : Invitation à l'assemblée générale des parents

Madame, Monsieur,

L'assemblée générale permettant d'élire les membres représentant les parents au conseil d'établissement ainsi que le représentant au comité de parents aura lieu le **mercredi 18 septembre 2019, à 19 h 15** à la salle Maurice-Savaria de l'école secondaire du Grand-Coteau.

Lors de cette soirée, nous vous présenterons aussi le rapport annuel du conseil d'établissement ainsi que les grandes lignes de notre nouveau projet éducatif.

En espérant vous y voir en grand nombre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Vincent Barouh
Directeur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

INVITATION

Séance de l'assemblée générale des parents le **mercredi 18 septembre 2019, à 19 h 15** à la salle Maurice-Savaria de l'école secondaire du Grand-Coteau, 2020, rue Borduas, Sainte-Julie (Québec) J3E 2G2.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Explications sur la composition et les fonctions :
 - a. du Conseil d'établissement
 - b. de l'Organisme de participation des parents
4. Rapport annuel du CÉ 2018-2019
5. Rapport annuel de la direction de l'école 2018-2019
6. Projet éducatif
7. Élections au Conseil d'établissement et au Comité de parents :
 - a. Nomination d'un(e) président(e) d'élection
 - b. Nomination d'un(e) secrétaire d'élection
 - c. Nomination de deux scrutateurs
 - d. Procédure de mise en candidature
 - e. Nombre de représentant des parents au conseil d'établissement à élire et durée des mandats
 - f. Élection des parents au CÉ
 - g. Élection d'un(e) représentant(e) et son/sa substitut au Comité de parents (mise en candidature et vote, s'il y a lieu)
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Sainte-Julie, août 2019

Aux parents des élèves fréquentant l'école secondaire du Grand-Coteau

Objet : Circulation dans le stationnement et à l'arrière de l'école

Chers parents,

Je sollicite votre attention pour vous rappeler l'importance du respect de la réglementation au sujet de la circulation automobile derrière l'école et dans le stationnement du personnel.

LA CIRCULATION DERRIÈRE L'ÉCOLE

Pendant l'année scolaire, cet espace est utilisé par les élèves et les intervenants. Nous vous demandons de ne pas circuler en arrière de l'école de 7 h 30 à 16 h 30. De plus, la signalisation permet une circulation à sens unique seulement.

STATIONNEMENT DU PERSONNEL

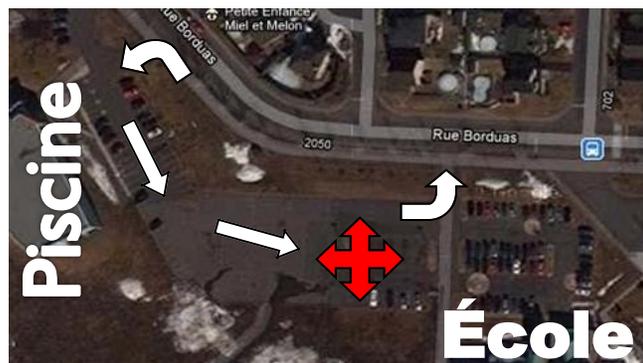
Afin de diminuer les risques d'accident entre les piétons, les automobilistes et les utilisateurs de l'espace de stationnement, il est **obligatoire** de débarquer votre enfant dans la partie de stationnement près des supports à vélo entre l'école et la piscine. Des affiches sont installées pour vous rappeler que le stationnement du personnel ne doit pas être utilisé comme débarcadère.

ALTERNATIVES

Matin et soir, vous pouvez utiliser la partie du stationnement entre l'école et la piscine (voir la croix sur le plan ci-dessous), ou la rue Borduas avant 9 h 15 ou après 16 h.

Je vous remercie de votre collaboration à cet égard.


Vincent Barouh
Directeur





INFO AUTOBUS 2019-2020

**DÈS LE 22 AOÛT 2019
À 12 H**

Les informations relatives au transport scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2019-2020 seront disponibles en ligne dès le 22 août à compter de 12 h. Vous ne recevrez pas d'attestation de transport par la poste.

Dès le 22 août, visitez le csp.ca pour accéder en quelques clics à l'Info autobus 2019-2020. Cet outil vous permet de savoir si votre enfant a droit au transport scolaire et de connaître l'information détaillée relative à son transport :

- Parcours d'autobus
- Heures
- Lieu d'embarquement et de débarquement

Pour accéder aux informations, vous devrez avoir en main le **numéro de fiche de votre enfant** ainsi que **votre code postal**. En cas de garde partagée, vous devrez également saisir le numéro civique. Le numéro de fiche est composé de sept chiffres et se trouve sur les documents tels que :

- Bulletin
- État de compte
- Horaire au secondaire
- Carte étudiante

Pour plus d'information sur le [transport scolaire](#) offert à la Commission scolaire des Patriotes, consultez la [Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes](#), visitez la [Foire aux questions](#) sur le site Web de la CSP ou communiquez avec votre école.

PAIEMENT PAR INTERNET – EFFETS SCOLAIRES

Le service de paiement par internet est maintenant accessible pour le paiement des effets scolaires. Vous pouvez, à partir du site de votre institution financière, faire le paiement de la facture scolaire en créant un nouveau fournisseur et en ayant en votre possession le numéro de référence de votre ou vos enfant(s).

Le numéro de référence qui servira lors du paiement par internet se retrouve en haut à gauche de l'état de compte.



École

1358753

2014-08-08

FACTURE / ÉTAT DE COMPTE DE L'ANNÉE 20XX-20XX

Élève : Nom, Prénom
Classification : G1 Classe : 1

Réf pour paiement internet
Père: ES-EEE-1358753-278428-6 / Mère: ES-EEE-1358753-278429-5

Nom du père / Nom de la mère

Exemple

Montant dû sans contributions volontaires	561,99 \$
Contributions volontaires	0,00 \$
Total	561,99 \$
Paiement des chèques postales	0,00 \$

Chaque élève et chaque payeur possèdent un numéro de référence différent. Un parent **ne peut faire** un paiement total pour ses deux enfants par internet, il doit faire **deux paiements distincts** en se servant du numéro sur chaque état de compte afin que le paiement soit appliqué au bon dossier. Notez que chaque parent possède un numéro différent pour le paiement et ce numéro n'est pas identique d'un enfant à l'autre.

Un délai de traitement de 48 heures est à prévoir pour que le processus soit complété et enregistré au dossier de l'élève. Lors de la rentrée scolaire, si le paiement a été fait dans les 48 dernières heures, une preuve de paiement devra être fournie puisque le paiement ne pourrait pas apparaître au dossier de l'élève.

**** ATTENTION : un numéro de confirmation ne constitue pas une preuve de paiement. Vous devez fournir une preuve indiquant le montant payé ainsi que le nom du fournisseur, ex. Commission scolaire des Patriotes – Effets scolaires.**

Les institutions financières offrant le service sont :

- Caisses Populaires Desjardins
- Banque Nationale
- Banque Royale
- Banque de Montréal
- Banque TD
- Banque Laurentienne
- CIBC
- Banque Scotia
- Tangerine

Exemple de preuve de paiement :

 Paiement(s) correctement effectué(s). Nous vous remercions de faire affaire avec la TD.	
Numéro de confirmation 	État
123456	Réussi
Preneur	Commission scolaire des Patriotes – Effets scolaires
Compte de provenance	COMPTE CHEQUE
Solde actuel  Jun 17, 2016	
Montant	1234,56\$
Fréquence	Unique
Retirer de mon compte le	25 août 20xx

Voici l'exemple de la Caisse Populaire Desjardins :

Paielements de factures - Ajouter une facture



> Veuillez d'abord remplir le champ **Nom du fournisseur**, puis choisir la **catégorie** du fournisseur que vous souhaitez ajouter à votre dossier de factures.
 > Si vous ne choisissez aucune catégorie spécifique, la recherche s'effectuera dans toutes les catégories.
 > Pour effectuer un paiement de facture, utilisez la fonction [Faire un paiement](#) du menu de gauche.

Recherche

Nom du fournisseur : 1

Catégorie : 2

Recherche

Résultat de la recherche

3 fournisseur(s) trouvé(s)

> Veuillez sélectionner le fournisseur recherché, puis cliquer sur le bouton **Valider**.

Nom du fournisseur	Catégorie
<input type="radio"/> Commission scolaire des Patriotes - Effets Scolaires	Établissements d'enseignement
<input type="radio"/> Commission scolaire des Patriotes - Service de garde	Établissements d'enseignement
<input type="radio"/> Commission scolaire des Patriotes - Taxes	Taxes scolaires

NOMENCLATURE DES INSTITUTIONS BANCAIRES

Institutions financières	Service de Garde	Effets scolaires	Taxes scolaires
Banque Laurentienne	COMM SC. DES PATRIOTES (GARDE)	CM SC DES PATRIOTES-EFF.SCOL.	CM SC DES PATRIOTES - TAXES
CIBC	C.S. Patriotes – Service Garde	C.S. Patriotes – Effets Scolaires	C.S. Patriotes – Taxes
TD	Commission scolaire des Patriotes – Service de garde	Commission scolaire des Patriotes – Effet scolaire	Commission scolaire des Patriotes – Taxes
Scotia	CS DES PATRIOTES SERVICE DE GD	CS DES PATRIOTES EFFETS SCOLAIRES	CS DES PATRIOTES - TAXES
BMO	CS Des Patriotes-Services de Garde	Commission scolaire des Patriotes - Effet Scolaire	Commission scolaire des Patriotes - Taxes
Tangerine	CS Des Patriotes-Services de Garde	Commission scolaire des Patriotes - Effet Scolaire	Commission scolaire des Patriotes - Taxes
Desjardins FR	Commission scolaire des Patriotes - Service de garde	Commission scolaire des Patriotes – Effet Scolaire	Commission scolaire des Patriotes – Taxes
Desjardins AN	Commission scolaire des Patriotes - Daycare center	Commission scolaire des Patriotes – School item	Commission scolaire des Patriotes – Taxes
Banque Royale	COMM SCOL DES PATRIOTES-SERV GARDE	CS des Patriotes – Effet scolaire	CS des Patriotes – Taxes
Banque Nationale	CS DES PATRIOTES SERVICE DE GARDE	CS DES PATRIOTES EFFET SCOLAIRE	CS DES PATRIOTES - TAXES

LE PROGRAMME SPORTIF PARASCOLAIRE

Description :

Le programme sportif **Les Rafales** permet aux élèves de développer leurs habiletés physiques et de participer à des compétitions sportives dans la région contre d'autres formations scolaires de leur niveau.

Le programme sportif est ouvert aux élèves de tous les niveaux qui veulent découvrir ou progresser dans la pratique d'un sport.

Entraînements :

Les entraînements se déroulent en semaine **avant ou après** les heures de cours dans les gymnases de l'école ou à l'aréna, pour le hockey sur glace. Selon le sport, il faut prévoir 1 à 2 pratiques de 90 minutes par semaine.

Coût :

Au moment de l'inscription, l'athlète doit remettre le paiement du montant total de l'inscription. Cette cotisation est exigée pour couvrir les frais de ligue de l'activité (participation de l'équipe aux compétitions régies par le Réseau du Sport Étudiant du Québec Montérégie), pour payer l'équipe d'entraîneurs qui encadre les athlètes et la location de plateau, si applicable. En cas de camp de sélection, les élèves qui ne feront pas partie de l'équipe seront remboursés.

Engagement :

En tant que membre d'une des équipes des Rafales de l'École secondaire du Grand-Coteau, l'élève athlète s'engage à respecter le code de vie de l'école ainsi que la charte de l'athlète et à être présent à toutes les pratiques et les compétitions (tournois). Le service du sport interscolaire vise à développer une attitude positive et de bons comportements face aux structures de compétition et est orienté vers un accompagnement à long terme de l'athlète durant tout son parcours au secondaire.

Transport :

Lors des tournois / parties / compétitions, le transport doit être assumé par les parents (covoiturage).

Pour le **volleyball**, le **futsal** et le **basketball benjamin**, les rencontres ont lieu sous forme de tournoi (3 à 4 parties) à une fréquence d'environ 1 fois par mois, habituellement la fin de semaine.

Pour le **cheerleading**, les compétitions ont toujours lieu la fin de semaine. Il peut y avoir de 3 à 4 compétitions dans l'année.

Pour le **basketball cadet**, les parties ont lieu les soirs de semaine dans la région. L'école reçoit la moitié des parties à domicile et l'autre moitié est jouée à l'extérieur.

Pour le **hockey sur glace**, les tournois ont lieu dans la semaine, le jour, les avant-midis. Environ 1 fois par mois. Un calendrier total comprend 12 à 15 parties (entre 3 et 5 parties par tournoi). Périodes motivées par la direction. Possibilité pour le jeune de faire de la reprise de matière sur l'heure du dîner (récupération). Aucun conflit avec le hockey du civil.

Pour le **badminton**, les tournois ont lieu en majorité la semaine (les lundis) à partir de 17h15.



Détails sur les sports offerts :

Sports	Entraînements	Joueurs/Athlètes	Coût
Futsal 	1 à 2 pratiques de 90 minutes par semaine De 7 h 30 à 9 h ou de 16 h 30 à 18 h <i>*Jours à déterminer</i>	Minimum de 8 joueurs par équipe	260\$
Volleyball 	1 à 2 pratiques de 90 minutes par semaine De 7 h 30 à 9 h ou de 16 h 30 à 18 h <i>*Jours à déterminer</i>	Minimum de 10 joueurs par équipe	260\$
Basketball 	1 à 2 pratiques de 90 minutes par semaine De 7 h 30 à 9 h ou de 16 h 30 à 18 h <i>*Jours à déterminer</i>	Minimum de 9 joueurs par équipe	260\$
Hockey 	1 pratique de 90 minutes par semaine De 7 h à 8 h 30 <i>*Jours à déterminer</i>	Minimum de 15 joueurs par équipe (Minimum 1 gardien de but) 5 joueurs double lettre acceptés par équipe	300\$
Cheerleading 	1 à 2 pratiques de 90 minutes par semaine De 7 h 30 à 9 h ou de 16 h 30 à 18 h <i>*Jours à déterminer</i>	Minimum de 15 athlètes par équipe	300\$
Badminton 	1 pratique de 90 minutes par semaine De 7 h 30 à 9 h ou de 16 h 30 à 18 h <i>*Jours à déterminer</i>	Minimum de 8 athlètes inscrits	200\$
Flag-Football 	** Inscriptions au mois de janvier 2020**		

Note: Il faut un nombre suffisant d'inscriptions pour pouvoir démarrer une équipe.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour t'inscrire à l'une de nos équipes sportives des Rafales, tu dois:

- ✓ Récupérer l'enveloppe et la fiche d'inscription lors de **l'accueil technique dans la semaine du 26 au 30 août 2019** ou au bureau des loisirs (local 129-5).
- ✓ Inscrire toutes les informations demandées sur l'enveloppe, **FAIRE SIGNER LES PARENTS**, y déposer le paiement.
- ✓ Rapporter le tout au bureau de la technicienne en loisir (local 129-5) au plus tard le **7 septembre 2019 pour le hockey sur glace** et au plus tard le **19 septembre pour toutes les autres disciplines**.



JE M'INSCRIS

Modes de paiement:

Voici les modes de paiement acceptés :

- ✓ L'argent comptant
- ✓ Les chèques au nom de l'école secondaire du Grand-Coteau.
- ✓ L'argent du compte élève, (pour ceux qui ont déjà participé à la campagne de financement de l'école) (voir la technicienne en loisir pour plus de détails).

Note : *Aucune inscription ne sera confirmée sans la réception du montant total de l'inscription.*

Politique de remboursement:

En cas d'annulation de l'activité, les frais d'inscriptions sont remboursés en totalité. L'élève devra récupérer son enveloppe d'inscription au local des loisirs.

En cas d'abandon ou de retrait volontaire de l'athlète en cours de session, aucun remboursement ne sera effectué.

Un remboursement sera effectué dans le cas d'un retrait d'une activité pour raison médicale seulement, avec preuve à l'appui ou en cas de déménagement. Le remboursement sera ajusté en fonction de la durée de la session.

Vincent Barouh
Directeur

Catherine Savignac Bourgoing
Technicienne en loisir

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

OBJET : LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre. Les cas de coqueluche sont encore particulièrement fréquents cette année.

AVISER L'ÉCOLE !

- ◆ Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir ci-dessous la liste des maladies à signaler). L'infirmière du CSSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- ◆ L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.
- ◆ Si votre enfant présente une condition médicale particulière comme par exemple l'immunosuppression, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et en aviser la direction de l'école. L'infirmière du CSSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE: LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.

- ◆ Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'*Haemophilus influenzae* de type B, le méningocoque de sérogroupe C et la varicelle (s'il n'a pas déjà fait la maladie après l'âge d'un an).
- ◆ Le programme québécois de vaccination prévoit également que les enfants de la 4^e année du primaire reçoivent, en cours d'année, les vaccins suivants :
 - le vaccin contre l'hépatite B. Le vaccin utilisé inclut également une protection contre l'hépatite A
 - le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH).
- ◆ Pour certaines maladies, d'autres vaccins peuvent être indiqués. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CISSS ou votre médecin traitant pour compléter la vaccination de votre enfant
- ◆ Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements (ou tousser ou éternuer dans le pli de du coude ou dans le haut du bras), éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement, prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne. Ce sont des actions simples et efficaces pour tous.

Merci de votre collaboration.

**LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS
À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE**

Conjonctivite	Coqueluche	Érythème infectieux (5e maladie)
Gale	Gastro-entérite	Hépatite A
Impétigo	Oreillons	Oxyurose
Pédiculose (poux)	Rougeole	Rubéole
Scarlatine (à strepto. groupe A)	Teigne de la tête ou du corps	Varicelle (picotte)



CONTRAT D'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES À L'INTENTION DE L'ÉLÈVE

Je déclare avoir pris connaissance du code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs du réseau Internet de la Commission scolaire. Je m'engage à respecter ce code d'éthique :

Nom de l'élève
(en lettres détachées)

Groupe-classe École

Signature de l'élève :

Signature des parents *(ou du répondant)* :

Date : _____

Note :

L'accès au réseau Internet de la Commission scolaire des Patriotes est un privilège et, à ce titre, le non-respect du code d'éthique peut entraîner diverses sanctions : suspension de l'accès au réseau, annulation du code d'accès de l'utilisateur ou toute mesure disciplinaire prévue aux règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.

AUTORISATION PARENTALE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ÉLÈVE

J'autorise mon enfant _____ à posséder une adresse électronique¹ dans un contexte de soutien à des activités pédagogiques. Cela lui permettra notamment d'avoir accès au Portail de la commission scolaire (<https://portail.csp.qc.ca/EduGroupe/>), un environnement informatique sécurisé. Mon enfant pourra ainsi avoir accès aux ressources que son enseignant mettra à sa disposition.

Signature du parent : _____ **Date :** _____

** La commission scolaire vous informe que le courrier électronique est susceptible de faire l'objet de supervision et de surveillance.

¹ L'adresse électronique est constituée d'un numéro au primaire, exemple : 123456@eleve.csp.qc.ca.
Au secondaire du prénom et du nom, exemple : prenom.nom@eleve.csp.qc.ca.

CODE D'ÉTHIQUE DE L'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

À L'INTENTION DES ÉLÈVES, DU PERSONNEL ET DES PARENTS

La Commission scolaire des Patriotes affirme la primauté de la mission éducative dans les établissements scolaires. Les ressources du réseau Internet sont rendues disponibles, selon le cas, aux élèves, au personnel et aux parents, dans un contexte de soutien à des activités pédagogiques ou administratives.

L'utilisation du réseau Internet de l'école doit être liée à la mission de l'institution et, dans un tel contexte, il est important que les utilisateurs adhèrent à des pratiques conformes aux objectifs éducatifs de l'organisation.

Tous les utilisateurs doivent :

- respecter les gens dans leur communication (messages, images, sons);
- respecter la vie privée des gens (informations confidentielles);
- respecter les objectifs éducatifs du réseau;
- respecter l'intégrité du matériel et du réseau (aucun piratage);
- se soucier de la sécurité et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau;
- rapporter à l'autorité compétente toute problématique éthique ou technique liée à l'utilisation du réseau;
- respecter les modalités d'utilisation d'Internet définies par l'école;
- ne pas communiquer son mot de passe.

L'utilisation illicite du réseau Internet de l'école doit être rapportée à l'autorité compétente qui jugera des mesures à prendre.

L'expression « **utilisation illicite** »² désigne :

- des activités visant à détruire du matériel ou à porter atteinte à l'intégrité des données d'autres utilisateurs ou d'autres organismes;
- l'utilisation non autorisée de codes d'accès d'autres utilisateurs ou de codes d'accès administratifs ou le prêt non autorisé de codes d'accès administratifs ou personnels;
- la diffusion non autorisée de renseignements personnels à caractère confidentiel³ (adresse privée, numéro de téléphone personnel, etc.);
- des communications irrespectueuses ou utilisant des jurons ou des expressions vulgaires;
- l'envoi ou la requête d'un contenu d'information de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou d'une manière ou d'une autre illégale ou incompatible avec la mission éducative de l'institution;
- toute forme de harcèlement ou de menace;
- des activités reliées aux opérations courantes d'un commerce personnel.

² **Utilisation illicite** : l'expression englobe le non-respect des lois et des règlements concernés : Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur les droits d'auteur, règles du CRTC, document relatif au code éthique de l'école, etc.

³ Loi sur l'accès à l'information; le principe majeur de cette loi est le suivant : aucun renseignement personnel ne doit être divulgué sans le consentement de la personne ou des parents dans le cas des enfants mineurs.

ENTENTE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Par la présente, le matériel identifié ci-après est prêté à des fins scolaires à l'élève désigné.

Nom de l'élève: _____ Prénom de l'élève: _____
Fiche : _____

Nom du parent : _____ Prénom du parent : _____

Date d'emprunt : Août 2019

Date de retour prévue : Juin 2020

DESCRIPTION	NO DE SÉRIE	VALEUR APPROX.
IPad 276-		668\$
Chargeur		50\$
Étui protecteur		30\$

Responsabilités

L'élève, ainsi que le titulaire de l'autorité parentale, s'engage à utiliser, transporter, et entreposer le matériel prêté avec soin, prudence et diligence et à prendre tous les moyens nécessaires afin de réduire au minimum les risques de perte, de bris ou de vol de ce matériel. Sachez que vous êtes personnellement responsable du matériel qui vous est prêté ainsi que de tout dommage matériel, perte ou vol dont pourrait faire l'objet ce matériel pendant la période du présent prêt.

Retour du matériel

L'utilisateur doit remettre le matériel dans la même condition qu'au début du prêt (excluant l'usure normale). Tout bris sera réparé aux frais de l'utilisateur.

Veillez vérifier auprès de votre assureur personnel si votre contrat d'assurance couvre ce matériel.

Engagement de l'élève

Je m'engage à utiliser l'IPad en respectant les règles d'utilisation de l'école du Grand Coteau ainsi que les règles d'utilisation en classe expressément expliquées par mes enseignants.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

ENREGISTREMENT DU RETOUR DU MATÉRIEL Date de retour : _____

Notes sur l'état du matériel : _____

Personne responsable de la réception : _____

Signature : _____ Date : _____

CONTRAT D'UTILISATION D'UN CASIER

L'école secondaire du Grand-Coteau octroie à chaque élève un casier pour y remiser son matériel scolaire et ses vêtements, casier qu'il doit partager avec un autre élève.

En conformité avec les règles de vie de l'école, l'élève est tenu de faire les efforts nécessaires pour assurer le maintien en bon état de son école et il doit prendre soin du matériel qui lui est prêté.

Aussi, l'élève qui endommagera son casier en cours d'année ou le laissera en mauvais état à la fin de l'année devra assumer les frais de réparation ou d'entretien générés par les dommages causés.

Il est donc du devoir de chaque élève de signaler tout bris ou dommage dès qu'il en prend connaissance.

Toute initiative de changement de casier n'annulera point la responsabilité associée au casier octroyé en début d'année.

CONTRAT DE PRÊT D'UN CASIER

Par la présente, je reconnais avoir été informé de mes responsabilités à l'égard du casier qui m'est prêté pour l'année scolaire 2019-2020. Je m'engage également à assumer les frais de réparation ou d'entretien si des dommages étaient causés.

Nom et prénom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Signature des parents ou du répondant : _____

Date : _____

FICHE URGENCE-SANTÉ 2019-2020

Nom: _____ (élève)	Prénom: _____	Niveau scolaire _____ (en septembre)
Date de naissance: _____	Sexe: _____	Groupe repère _____ (si connu)
No d'assurance-maladie: _____	Date d'expiration : 20__ / __	

POUR VOUS REJOINDRE EN CAS D'URGENCE, S.V.P. NOUS INDIQUER VOS DIFFÉRENTS NUMÉROS DE TÉLÉPHONE:

NOM	Lien avec l'enfant	Téléphone résidence	Téléphone travail	Cellulaire
1.				
2.				
3.				

En cas d'urgence, qui doit-on rejoindre en premier? : _____

**** En cas d'urgence, et si personne ne peut être rejoint, votre enfant pourrait être dirigé vers un Centre Hospitalier. ****

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, l'école doit être informée des problèmes de santé qui **peuvent nécessiter une intervention d'urgence particulière à l'école** (allergie sévère, diabète ou autre).

EST-CE QUE VOTRE ENFANT PRÉSENTE UN TEL PROBLÈME DE SANTÉ?

• **ALLERGIE SÉVÈRE**

Non Oui. Laquelle ou lesquelles: _____
Médicament d'urgence prescrit Non Oui, lequel: _____

• **DIABÈTE**

Non Oui
Médicament d'urgence prescrit Non Oui, lequel: _____

• **AUTRES**

Votre enfant présente-t-il **un autre problème de santé pouvant nécessiter une intervention d'urgence particulière à l'école?**

Non Oui Si oui, précisez: _____

N.B. Les informations apparaissant sur cette fiche seront transmises à l'infirmière. Après évaluation et si cela s'avère nécessaire, elle transmettra ces informations aux membres du personnel de l'école qui pourraient intervenir en cas d'urgence auprès de votre enfant.

Signature du parent, tuteur ou jeune de 14 ans ou plus

Date

S.V.P. AVISER L'ÉCOLE DE TOUT CHANGEMENT POUVANT INTERVENIR AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Réservé à l'infirmière : PLAN FAIT : Non Oui

Date

Initiales



AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE D'UN ÉLÈVE MINEUR

Aux parents de :

Nom : _____	Prénom : _____
Niveau : _____	Groupe : _____

Nous sollicitons votre autorisation afin de pouvoir diffuser des renseignements personnels concernant votre enfant, soit son image (photos, enregistrements vidéos et audios), son nom, prénom, ainsi que le nom de l'école qu'il fréquente.

L'image de votre enfant pourrait être captée dans le cadre des activités régulières de l'école qu'il fréquente, ainsi que d'autres activités de la Commission scolaire des Patriotes (CSP) auxquelles il participera au cours de l'année scolaire 2019 - 2020.

Cette image et les autres renseignements personnels pourraient être diffusés sur les plateformes suivantes :

- Médias traditionnels (radio, journaux, télévision, médias Web);
- Sites Web de l'école et de la CSP;
- Médias sociaux de l'école et de la CSP (Facebook, Twitter, YouTube, etc.)

Nous avons le souci que les renseignements ne soient pas utilisés de manière jugée préjudiciable à l'élève. Toutefois, la responsabilité de la CSP ne saurait être engagée pour toute utilisation par des personnes qui ne seraient ni employées ni mandatées par elle.

Votre autorisation est consentie à titre gratuit et vous renoncez à tout droit d'auteur.

Cochez si vous acceptez <input type="checkbox"/>
Cochez si vous refusez <input type="checkbox"/> En cas de refus, j'en informerai mon enfant.

Nom et prénom du parent ou tuteur Signature Date

Nom et prénom de l'élève de 14 ans et + Signature Date